

Fonction publique territoriale

Les territoriaux toujours tentés par le cumul d'activités, et de plus en plus en catégorie A

Publié le 01/07/2016 • Par [Agathe Vovard](#) • dans : [A la Une RH](#), [France](#), [Toute l'actu RH](#)



© arahan - Fotolia.com

Le cumul d'activités constitue toujours un complément important pour les fonctionnaires territoriaux, selon les données issues du rapport annuel de la Commission de déontologie de la fonction publique, rendu public le 29 juin 2016. Et le nombre de demandes est en hausse parmi les agents de catégorie A.

En 2015, la Commission de déontologie de la fonction publique a été saisie de 935 dossiers de demande de cessation de fonctions administratives et de cumul d'activités de fonctionnaires territoriaux.

Dans la FPT, les demandes de cumul d'activités représentent la part la plus importante des dossiers examinés par la commission, soit un peu plus des trois-quarts.

Le constat vaut aussi pour l'ensemble de la fonction publique. Pour les trois versants, la commission a été saisie au total de 3 149 dossiers, dont plus de 70 % correspondent à des demandes de cumul d'activités.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Régions	3,7	3,7	2,59	2,4	3,4	3,02	5,9	2,41	2,47
Départements	13,2	19,7	16,40	19,0	16,8	20,78	19,5	22,54	25,13
Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)	ND	4,7	7,88	9,2	9,4	9,56	9,3	7,85	8,56
Communes+ centres communaux d'action sociale (CCAS)	57,2	52,5	50,99	52,55	52,7	47,16	48,3	46,88	43,42
Regroupements de communes	13,1	12,2	13,62	9,2	12,6	14,17	10,9	14,39	16,68
Syndicats	6,6	4,5	2,87	3,4	3,0	3,95	2,5	2,01	1,5
Autres (1)	6,2	2,7	5,65	4,3	2,2	1,36	3,7	3,92	2,24
Total	100								

(1) Les SDIS étaient inclus dans cette rubrique en 2007.

Origine des saisines dans la FPT – Evolution (en %)

Dans la FPT, ce sont toujours majoritairement des agents de catégorie C qui souhaitent exercer une activité dans le privé. La part de ces agents représente encore 58 % des demandes en 2015. Mais le nombre de « A » (titulaires) est en augmentation en 2015 (17,79 % de l'ensemble des demandes, contre 14,7 % en 2014 et 12 % en 2013).

Année	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total
	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	
2007	15	3,1	19,9	0,5	61,1	0,4	100
2008	17,66	3,73	17,41	1,25	58,70	1,25	100
2009	10,12	2,69	14,78	1,26	70,34	0,81	100
2010	11,2	2,5	14,0	1,1	70,3	0,8	100
2011	12,7	2,2	17,6	1,3	65,4	0,8	100
2012	12,4	2,9	20,1	0,8	60,3	3,5	100
2013	12	4,1	17,1	1,3	61,5	4	100
2014 (janvier à juillet)	14,7	4,8	17,9	0,6	60,7	1,3	100
2015	17,79	3,36	18,11	1,3	58,68	0,76	100
Moyenne	13,73	3,26	17,44	1,04	63	1,51	100

Répartition des avis par catégorie d'agents dans la FPT – Evolution (en %)

Bâtiment et restauration pour les territoriaux

Dans les trois fonctions publiques, les secteurs dans lesquels se concentrent le plus particulièrement les demandes, en particulier les demandes de cumuls d'activités, sont :

- le bien-être (hypnose, réflexologie, sophrologie, coaching...);
- le commerce (vente de produits et services sur Internet ou chez les particuliers, mais également de mets et d'objets fabriqués personnellement par l'agent...);
- les transports (VTC...);
- les secteurs médical et paramédical, en particulier dans la FPH;
- le bâtiment et la restauration, spécialement dans la territoriale;
- l'informatique (dépannage informatique à domicile, graphisme web, conception de sites Internet), les assurances, les banques, l'immobilier, le secteur juridique, l'audit, le conseil (activité de conseil aux entreprises, mais également aux particuliers : patrimoine, fiscalité, énergie), davantage dans la FPE.